

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 mars 2022

Objet : Attribution d'une subvention à la caisse de solidarité du personnel du CIG (année 2022)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 29 mars deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Christine CERRIGONE, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Mme Corinne CHARLERY, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Attribution d'une subvention à la caisse de solidarité du personnel du CIG (année 2022)

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L731-1 et L731-4 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 2019-59 du 26 novembre 2019 portant adoption de la convention générale entre le CIG de la petite couronne et la Caisse de solidarité du personnel de l'établissement,

Vu la délibération n° 2021-84 du 23 novembre 2021 relative au versement d'une avance sur la subvention à la Caisse de solidarité du personnel,

Considérant que l'autorité territoriale doit fixer le type des actions sociales, les dépenses afférentes et les modalités de mise en œuvre,

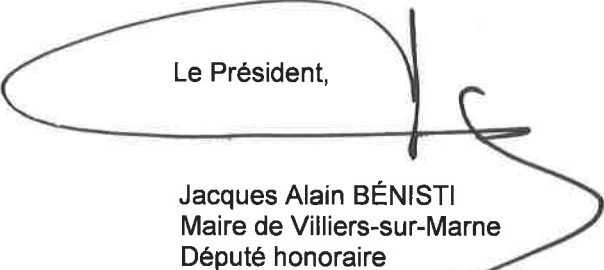
Considérant que la convention générale conclue entre le CIG et la Caisse de solidarité du personnel de l'établissement prévoit l'attribution d'une subvention annuelle votée par le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, dans le cadre de la convention générale conclue entre le CIG et la caisse de solidarité du personnel (CSP), d'attribuer au titre de l'année 2022 une subvention de 152 000 € à la CSP du CIG, qui sera à liquider après déduction de l'avance de 60 000 € versée en application de la délibération n° 2021-84 du 23 novembre 2021.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget, compte 657.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
Du Val-de-Marne